



## ➤➤ COMPOSER LES CHANTS D'UNE MESSE

### UNE DEMARCHE ACCOMPAGNANT LE CENTENAIRE DES SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

Ce cahier des charges présente les conditions de participation à l'appel à projets musical que les Scouts et Guides de France veulent apporter à l'Eglise de France au moment où l'association fête son Centenaire. Un anniversaire c'est aussi le moment des cadeaux. Par ce geste, le mouvement veut dire à l'Eglise ses remerciements.

Bien-sûr tout cela dans le respect des règles que l'Eglise de France s'est données et de la législation française.

Bien-sûr il existe déjà de nombreuses messes. Dans la vivacité ecclésiale – y compris liturgique – que promeut le pape François, cette initiative vise à apporter une contribution complémentaire cohérente avec ce que les Scouts et Guides de France portent d'intuitions ecclésiales et de spécificités spirituelles.

Il se pourrait que ces chants, - le chant d'entrée, de communion, d'envoi et aussi l'ordinaire - soient aussi utilisés dans le cadre de rassemblements du mouvement ou des événements du Centenaire Mais l'objectif premier est d'abord d'apporter la possibilité de nouveaux chants aux paroisses de l'Eglise de France en cohérence avec les enseignements des trois dernières encycliques du pape François.

Par cette démarche les Scouts et Guides de France renouvellent une initiative qu'ils avaient prise lors d'un précédent anniversaire en commandant une messe pour l'Eglise, la Messe "Que tes Œuvres sont belles" de Didier Rimaud et Jacques Berthier.

Ce cahier des charges est fourni à toutes les personnes intéressées et qui en font la demande.

LA démarche des Scouts et guides de France s'inscrit en dialogue avec les instances officielles ecclésiales et respectent l'intégralité de leurs préconisations.

### PRESENTATION

**1ER OBJECTIF** Messe apportée aux paroisses de France. A l'occasion du centenaire, l'enjeu est de construire un ensemble constitué des chants d'entrée, de communion et d'envoi et d'un nouvel ordinaire. Une messe conçue pour être chantée par une communauté paroissiale, une célébration diocésaine, un rassemblement du mouvement.

**2EME OBJECTIF** Probablement pouvoir être chanté lors des événements qui viendront fêter le centenaire. Ce second objectif apporte les contraintes de date mais pas de style, de genre.... En particulier la Messe des Rencontres Nationales de mai 2022, ou une messe télévisée.



Un concours musical et poétique est organisé pour composer les chants qui forment cet ordinaire et les trois chants complémentaires. Il se peut que la création de l'un ou plusieurs de ceux-ci soit pensée séparément.

Les compositions lauréates seront enregistrées dans un studio et jouées, enregistrées lors d'une des célébrations du Centenaire puis offertes à l'Église. La démarche fera l'objet d'un contrat et sera dotée financièrement.

Une réflexion liturgique pourra y être associée dans le cadre de l'invitation du pape François à contribuer à la rénovation liturgique.

## CARACTERISTIQUES ATTENDUES POUR CETTE MESSE

Le thème de ces chants sera issu des trois encycliques du pape François (Fratelli tutti et Laudato si et Lumen Fidei) de même que les 4 axes structurants qu'il décrit ainsi :

Le temps est supérieur à l'espace. / L'unité prévaut sur le conflit. / Le tout est supérieur à la partie. / La réalité prévaut sur l'idée.

Nous entendons aussi dans l'encyclique Laudato Si la conviction du Pape François : "Tout est donné / Tout est fragile / Tout est lié".

Le thème pourra s'enrichir de l'invitation de la démarche pèlerine vers le centenaire des Scouts et Guides de France : "Et vous que dites-vous, pour vous qui suis-Je ?".

Accessible et ouvert, il reflètera le projet éducatif que portent les Scouts et Guides de France : construire sa personnalité, vivre ensemble, éduquer des garçons et des filles et habiter autrement la planète.

Ces chants de messe devront fonctionner aussi bien dans une assemblée de peu de personnes que dans une grande messe à 500, que cette assemblée soit scout ou non avec accompagnement musical ou non.

Ces chants seront intégralement chantés en français. Les partitions seront disponibles à la fois pour guitare et piano (clavier / orgue / 4 voix).

## PARTICIPANTS

L'appel à projets est ouvert à tous les musiciens et paroliers, jeunes ou moins jeunes, qu'ils fassent, aient fait ou non partie du mouvement des Scouts et Guides de France. Les compositeurs peuvent répondre à l'appel seuls ou en groupe, sur tout ou partie de l'ensemble musical d'une messe.

## CRITERES D'EVALUATIONS

Un jury sera constitué afin d'évaluer les projets reçus sur la base de différents critères :

**Critère représentatif** : le jury évalue si les chants proposés sont représentatifs du projet éducatif des Scouts et Guides de France et des valeurs spirituelles qu'il porte, ainsi que différents éléments des encycliques.

**Critère inventivité / créativité** : le jury évalue l'« originalité » : la création, la musique et le texte doivent venir des candidats !

Pas de reprise ni de réorchestration ...

**Critère esthétique** : le jury évalue l'harmonie entre le texte et la musique.

**Critère technique** : le jury évalue la facilité d'apprentissage et de reprise de la création par des novices.





Les éléments suivants devront être envoyés :

- Paroles
- Un enregistrement audio (Wav/MP3/MP4/AIFF/FLAC...). La qualité de l'enregistrement ne sera pas primordial.
- Idéalement, partition.
- Note qui présente le projet et l'intention : comment il a été mis en place, s'est déroulé, le sens de l'œuvre/ le message transmis, des photos et toutes autres données que les candidats jugeront utiles d'ajouter.

Par ailleurs, en proximité de ce projet se construit une dynamique participative invitant les groupes musicaux du mouvement à offrir à celui-ci des chants pour son centenaire. Une démarche éducative en d'ordre privée pour inviter les jeunes du mouvements à construire leur créativité.

Pour la partie appel à projet, les éléments suivants devront être envoyés pour le 15 septembre :

- Squelette de la proposition,
- Vision de l'ensemble musicale et des chants

## DEROULEMENT ET RECOMPENSES

La démarche se déroule sur l'année 2021. Il est possible de soumettre deux compositions par personne ou groupe.

Il faut s'inscrire au plus tard le 15 Septembre 2021 et le jury se réunira après pour une production définitive rendue fin décembre 2021.

Les prix de 30 000 euros seront répartis entre les lauréats retenus. En cohérence avec le droit ces prix visent à récompenser les lauréats qui gardent leurs droits d'auteur (Nos remerciements à l'ACCREL pour ses conseils en la matière)

## MODALITES D'INSCRIPTION AU DEFI

Les inscriptions se font à partir du formulaire d'inscription joint au présent cahier des charges. Les formulaires sont à renvoyer à l'adresse : [sgdf.messe@gmail.com](mailto:sgdf.messe@gmail.com)

Un email de confirmation sera envoyé en retour, qui validera l'inscription. Un numéro d'inscription sera communiqué. Ce numéro d'inscription devra figurer sur l'ensemble des documents papier et numériques correspondant au projet. Ce numéro d'inscription permettra de garder l'anonymat des œuvres vis-à-vis du public (cela garantit une certaine neutralité dans le vote sur internet).

La date limite d'inscription au concours est fixée au **15 Septembre 2021**.

## AUTRES CONDITIONS

Les Scouts et guides de France respectent le droit de la propriété intellectuelle (CPI art. 123-1) qui protège l'auteur en lui conférant de manière exclusive le choix d'exploitation de son œuvre.





En répondant à ce concours les auteurs (qu'il s'agissent de compositeurs, d'harmonisateurs, d'écrivains), entreront aussi en discussion avec les organisateurs quand à l'usage de leur œuvre par les Scouts et Guide de France et à la rétribution de celui-ci.

Le concours n'a aucun but lucratif. Les lauréats - paroliers et musiciens - recevront des prix

Les chants retenus seront inscrits au fonds SECLI.

Cette démarche se construit en cohérence avec les services d'Eglise ad hoc avec lesquels nous sommes en relation, en particulier le SNPLS et l'AELF.

Dans ce concours il est bien-sûr question de l'ordinaire à concevoir en cohérence avec les exigences ecclésiales mais aussi les autres chants d'une liturgie vivante

Le jury se réserve la possibilité d'utiliser un droit de veto sur les œuvres présentées si celles-ci ne répondent pas au présent cahier des charges.

Les Lauréats sélectionnés entreront en dialogue avec le Jury afin d'accroître la pertinence et la cohérence de ce concours avec la spiritualité scout et les enjeux que portent les célébrations du centenaire.

Le présent cahier des charges et la fiche d'inscription sont téléchargeables sur le site [www.sgdf.fr](http://www.sgdf.fr)

Le jury intégrera des personnes extérieures au mouvement issues des Choralie et le CNPLS.

Comme toutes les démarches ecclésiales que portent le mouvement des Scouts et Guides de France Le projet final devra obtenir l'imprimatur d'un évêque référent qu'ils auront nommé. Sans omettre la validation par les instances ecclésiales ad-hoc.

## RESSOURCES ET DOCUMENTATION

[Fratelli tutti](#) et le [dossier](#) préparé par l'Eglise Catholique de France

[Laudato si](#) et le [dossier](#) préparé par l'Eglise Catholique de France

[Projet éducatif des Scouts et Guides de France](#)

Nous invitons chaque candidat à prendre connaissance de ces sources de données qui sont enrichies régulièrement.

## PLANNING

- ✓ 1 juin 2021 : Date de lancement de la communication
- ✓ 15 septembre : Date limite de réception des propositions
- ✓ fin septembre 2021 : réunion du jury pour choisir l'architecture proposée
- ✓ 15 janvier 2022 : Date limite de l'envoi des créations (partition + paroles + musique)
- ✓ 30 janvier 2022 : Annonce des résultats
- ✓ décembre - mars 2022 : Travail de réécriture et enrichissement / test dans des messes scout et des messes de paroisses
- ✓ Mars – Avril 2022 : rencontres nationales à Jambville première utilisation de ces créations
- ✓ Juillet 2022 Célébration du Centenaire à Lourdes





- ✓ Septembre 2022 : Diffusion dans toutes les paroisses de France par exemple par des célébrations diocésaines auxquelles le mouvement invite tous les mouvements d'Églises pour fêter ensemble Cent ans de scoutisme et de guidisme.

---

## À PROPOS DES SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

Les Scouts et Guides de France sont un mouvement catholique d'éducation populaire qui vise à former des citoyens actifs, heureux et artisans de paix. Il mise sur une pédagogie du jeu, du projet, de l'équipe, de la vie dans la nature. Il propose ainsi aux jeunes filles et garçons un espace de vie qui répond à leur besoin de rêver, d'agir, de réussir leurs projets, de vivre en communauté, de donner sens à leur vie.

Ouverte à tous et reconnue d'utilité publique, l'association est agréée par le Ministère en charge de la jeunesse depuis 50 ans et fait ainsi partie des 10 associations de scoutisme reconnues par l'État.

L'association fait partie d'un réseau mondial de 62 millions de jeunes présents dans 220 pays. Elle est membre de la Fédération du Scoutisme Français qui regroupe 5 autres associations membres.

## CONTACT

Antoine Menard | [sgdf.messe@gmail.com](mailto:sgdf.messe@gmail.com) | tél. : 06 18 40 41 67

Gilles Vermot Desroches | [sgdf.messe@gmail.com](mailto:sgdf.messe@gmail.com) | tél. : 06 80 81 08 80

